

Guay-Lachance, Maxandre (BAPE)

De: Grandmont, Laurence
Envoyé: 21 juin 2016 08:22
À: Guay-Lachance, Maxandre (BAPE)
Objet: TR: Réponses de questions prises en délibéré

Bonjour,

La Commission a demandé durant l'audience publique du projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic des précisions sur les aspects suivants :

- 1- *S'il y avait des réflexions au sein du Ministère sur la formation de groupes indépendants afin d'effectuer les suivis environnementaux;*

Il n'y a pas au Ministère de réflexion sur la formation de groupes indépendants pour effectuer les suivis environnementaux. Le Ministère considère que ces suivis relèvent de la responsabilité de l'initiateur du projet.

Par contre, au niveau de l'indépendance des renseignements fournis au Ministère pour les diverses autorisations, nous tenons à mentionner plusieurs mécanismes d'autorisation ministérielle exige que les documents déposés au soutien de la demande soient approuvés par une profession avec ordre professionnel. La responsabilité des renseignements fournis incombe donc à la personne en charge de la demande d'agir en conformité avec son code d'éthique.

- 2- *S'il y avait déjà eu des révocations d'autorisation émis par le Ministère.*

Il y a eu au moins neuf révocations d'autorisation ministérielle émises selon les articles 22, 32 et 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis 2010. Pour ce qui est des décrets, il y a eu deux révocations d'autorisation depuis 1994. Par contre, ces révocations ont été requises par le titulaire de l'autorisation. En effet, l'article 122.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement stipule que :

« L'autorité qui a délivré un certificat d'autorisation peut également le modifier, le suspendre ou le révoquer, à la demande de son titulaire.

Le présent article s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, à toute autorisation, approbation, permission ou attestation ou à tout certificat ou permis accordé en vertu de la présente loi ou de ses règlements. Il s'applique également dans les cas prévus à l'article 32.8, sans cependant restreindre l'application de cet article. »

En espérant le tout conforme à vos attentes,

Laurence Grandmont
Chargée de projets
Direction des évaluations environnementales des projets nordiques et miniers
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Téléphone: 418-521-3933 poste 7280
Télécopieur: 418-644-8222

laurence.grandmont@mddelcc.gouv.qc.ca